

Collège du Bugey – DNB session 2017 – Information des familles

Le diplôme national du brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. Il fait une large part au contrôle continu basé sur l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et comporte une épreuve orale et trois épreuves écrites à la fin de la troisième.

Les principales nouveautés du brevet

- L'évaluation des huit composantes du socle commun de compétences, de connaissances et de culture entre dans le calcul des points pour l'obtention du DNB
- La physique-chimie, les sciences de la vie et de la Terre et la technologie sont désormais évaluées lors d'une épreuve terminale.
- 8 heures d'épreuves écrites contre 7 heures avant.
- Une épreuve orale portant sur un sujet abordé par l'élève dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou de l'un des parcours (éducation artistique et culturelle, avenir et citoyen).
- Une cérémonie républicaine de remise des diplômes aux élèves.

➤ L'inscription

Pour que cette inscription soit effective, une confirmation d'inscription est jointe à ce document qui doit être vérifiée, corrigée (en rouge) si nécessaire et retournée au Professeur principal de la classe avant le 12 décembre 2016.

À titre d'information,

- les élèves de 3^e sont également inscrits pour l'examen de l'**Attestation scolaire de sécurité routière – 2^{ème} niveau (ASSR2)** qui est obligatoire pour l'obtention du permis de conduire. Cet examen aura lieu au collège dans le courant du mois d'avril 2017. Une information plus complète sera adressée aux familles au mois de mars.
- les élèves atteignant l'âge de 16 ans vont devoir participer obligatoirement à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**. Cette journée fait suite au recensement obligatoire pour les garçons et les filles de nationalité française. L'attestation, remise à la fin de la JDC, est nécessaire pour s'inscrire aux examens soumis au contrôle de l'Etat, notamment le baccalauréat ou le permis de conduire, mais aussi pour l'accès à la fonction publique. Le recensement auprès de la Mairie est nécessaire pour recevoir une convocation à la JDC.
Lien utile pour des informations complémentaires : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>

➤ L'évaluation du socle commun représente 400 points

Le contrôle continu est basé sur l'évaluation du socle commun qui s'articule en cinq domaines de formation définissant les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire :

- 1. les langages pour penser et communiquer (comprenant les quatre composantes ci-dessous) ;**
La maîtrise de chacun de ces domaines s'apprécie de façon globale, sauf pour le domaine des langages qui, du fait de ses spécificités, comprend quatre objectifs qui doivent chacun être évalués de manière spécifique :
 - 1.1 comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral ;**
 - 1.2 comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale (ou une deuxième langue étrangère) ;**
 - 1.3 comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;**
 - 1.4 comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.**
- 2. les méthodes et outils pour apprendre ;**
- 3. la formation de la personne et du citoyen ;**
- 4. les systèmes naturels et les systèmes techniques ;**
- 5. les représentations du monde et l'activité humaine.**

Ce sont donc au total 8 composantes du socle commun (les 4 objectifs du premier domaine et les 4 autres domaines) pour lesquelles l'élève devra acquérir un niveau de maîtrise suffisant.

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3^e trimestre de la classe de 3^e :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

➤ Les épreuves de l'examen représentent 300 points

Deux épreuves écrites

La 1^{ère} épreuve porte sur les programmes de mathématiques (2 h) et de sciences expérimentales et de technologie (1 h).

- Une thématique commune
- Des questions identifiées pour chaque discipline
- Un exercice de programmation informatique, en lien avec les nouveaux programmes de mathématiques et de technologie.

Les mathématiques, les SVT, la physique-chimie et la technologie sont évaluées sur 100 points

La 2^{ème} épreuve porte sur les programmes de français (3h), d'histoire-géographie-enseignement moral et civique (2h).

- Une thématique commune
- Une première partie (3 heures) consacrée aux compétences d'analyse et de compréhension de documents et de maîtrise de différents langages
- Une seconde partie (2 heures) dédiée à la maîtrise orthographique de la langue écrite et à la capacité de rédiger
- Des questions identifiées pour chaque discipline
- Une dictée et un exercice de réécriture
- Un travail d'écriture d'invention ou de réflexion, au choix

Le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués sur 100 points

Une épreuve orale

Une nouvelle épreuve orale de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien)

- De nouvelles compétences évaluées, adaptées aux exigences de la poursuite d'études et du monde actuel : expression orale, conduite de projet, travail en équipe, autonomie.
- La maîtrise de la langue au cœur de cette nouvelle épreuve : la qualité de l'expression orale vaut pour la moitié des points.
- Des collégiens impliqués : l'élève présente un projet interdisciplinaire qu'il a conduit dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ou des parcours d'éducation artistique et culturelle, avenir et citoyen. L'élève choisit le projet qu'il souhaite présenter ; l'évaluation du travail fait et des connaissances acquises dans le cadre du projet vaut pour la moitié des points.

L'épreuve orale est évaluée sur 100 points

➤ Obtention du diplôme

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement de complément selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700.

Il obtient la mention :

- assez bien s'il cumule plus de 420 points
- bien s'il cumule plus de 490 points
- très bien s'il cumule plus de 560 points

Le diplôme national du brevet met pour la première fois les élèves en situation d'examen. Il sanctionne la formation suivie tout au long de la scolarité à l'école et au collège. Véritable examen, il se déroule anonymement, porte sur les mêmes sujets nationaux, marque l'égalité de traitement entre tous les jeunes. Moment symbolique, il marque l'entrée dans une autre scolarité.

Belley, 01/12/2016,

L'équipe de Direction

En savoir plus

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture :

<http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-connaissances-competences.html>

Présentation détaillée du brevet : objectifs, organisation, modalités d'attribution, etc.

<http://eduscol.education.fr/pid23235/diplome-national-du-brevet.html>

Les sujets de DNB présentés ici illustrent ce qui est attendu des candidats

<http://eduscol.education.fr/cid60618/preparer-le-dnb-avec-les-sujets-zero.html>